

LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

C'est maintenant !

Les étapes pour constituer votre dossier social étudiant (DSE)

| Calcul | Demande | Réponse | Validation | Notification | Confirmation |
|--|---|---|--|--|---|
| A tout moment, accédez au simulateur de bourse | Saisissez votre demande du 15 janv. au 31 mai | Sous 48h, réception du DSE sur votre adresse mail | Sous 8 jours, renvoyez votre DSE et les pièces réglementaires. | Réponse de principe du Crous dans les 30 jours | De juin à oct: Votre futur établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription |

Pour saisir votre dossier social étudiant ou faire une simulation de droit

RENDEZ-VOUS sur le site internet: etudiant.gouv.fr

The screenshot shows the website interface for 'etudiant.gouv.fr'. The main content area is titled 'IDENTIFIEZ-VOUS' and includes a 'MON COMPTE' section with input fields for 'Courriel' (containing 'identifiant (courriel)') and 'Mot de passe' (represented by dots). A 'Connexion' button is at the bottom. A link 'Mot de passe oublié?' is also present.

The sidebar on the right contains the following information:

- DEMANDE DSE 2018-2019**: A partir du 15 janvier, une fois authentifié sur MesServices, vérifiez/complétez vos informations dans "MON PROFIL", puis cliquez sur "DEMANDE DSE". Les DSE déposés avant le 31 MAI seront instruits prioritairement en vue de l'attribution des Bourses et/ou Logements. Les demandes DSE effectuées après le 31 MAI [hors délais] seront examinées après l'instruction des dossiers déposés avant le 31 mai.
- CHOIX LOGEMENT 2018-2019**: Pour choisir son logement, à partir du 19 février, un nouveau service ouvrira. Votre demande DSE devra être réalisée auparavant.
- ADRESSE MAIL UNIQUE**: UNE adresse mail = UN utilisateur (et pas une famille). NB : c'est la raison pour laquelle certains dossiers issus de PARCOURSUP ne peuvent pas être créés automatiquement dans MesServices : Changer l'email dans PARCOURSUP pour l'étudiant qui n'a pas été créé automatiquement.

At the bottom of the sidebar, it states: 'Vous disposez déjà d'un compte si: vous êtes inscrit sur Parcoursup pour l'année scolaire en cours, et vous avez reçu un mail vous confirmant la création de votre compte meservices.etudiant.gouv.fr'.

En cas de difficultés particulières vous pouvez solliciter **Madame VAYNE** assistante sociale de votre Lycée le lundi entre 9h et 13h et le vendredi entre 9h et 16h ou à Laurianne.vayne@ac-bordeaux.fr.

Une intervention visant à vous informer sur les différentes aides post bac et leur fonctionnement vous sera proposée après les vacances de Février.

Vous pourrez alors poser vos questions et trouver des réponses à vos éventuelles difficultés.